



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 103041

Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression du brevet des collèges. En effet, en 2017 les collégiens qui passeront les épreuves du nouveau brevet seront évalués sur huit grandes compétences regroupant plusieurs matières. Et les professeurs de différentes disciplines devront s'entendre pour fixer ensemble une note sur 50. Ce diplôme touche environ 800 000 élèves par an et mobilise les collèges pour leur organisation, a moins de sens dans le parcours scolaire actuel. Même si les épreuves ont été revalorisées en 2015 avec l'introduction d'épreuves orales, il semblerait plus judicieux de renforcer les modalités d'évaluation au collège. Bien évidemment, le brevet est l'occasion d'un entraînement à un examen, mais le fait qu'il ne soit pas obligatoire pour passer au lycée a tendance à relativiser son utilité. Au moment où l'éducation civique a été revalorisée et où les programmes ont largement évolué, le renforcement de l'évaluation continue des élèves devrait pouvoir être privilégiée. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis et son sentiment sur cette suppression.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Buisine](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103041

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1583

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)